Bibliothèque Alain-Grandbois

160, rue Jean-Juneau Saint-Augustin-de-Desmaures(Québec) G3A 2P1 418 878-LIRE (5473)

Lundi	Fermé
Mardi	10 h à 20 h
Mercredi	14 h à 20 h
Jeudi	14 h à 20 h
Vendredi	14 h à 20 h
Samedi	10 h à 17 h
Dimanche	10 h à 17 h

Courriel:

bibliotheque.alain-grandbois@vsad.ca

Accès au catalogue :

catalogue.ville.st-augustin.qc.ca

Pour tout savoir sur les activités culturelles de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures : <u>VSAD.ca</u>





Abonnement

L'abonnement est gratuit pour les citoyennes et les citoyens de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la ville de L'Ancienne-Lorette.

	Résidents	Non-résidents Tarif 6 mois / 1 an
Familial ou corporatif	Gratuit	120 \$ / 200 \$
Individuel	Gratuit	60 \$ / 100 \$
Accès* St-Augustin		30 \$ / 1 an

Le tarif familial s'applique pour toutes les personnes habitant à la même adresse.

Toute personne désirant s'abonner doit obligatoirement fournir :

- Une preuve reconnue d'adresse (permis de conduire, compte de taxes, compte courant ou autres correspondances officielles datées). Seuls les documents originaux seront acceptés
- Une pièce d'identité avec date de naissance (carte assurance maladie, carte d'autobus, extrait de naissance). Le bail et la carte d'hôpital ne sont pas admis comme pièces justificatives
- Pour un jeune de moins de 18 ans, une autorisation doit être signée par un adulte.
 Cette personne est responsable de tous les documents empruntés avec la carte

Le renouvellement d'un abonnement peut se faire sur simple présentation d'une preuve d'adresse et de la carte d'abonné. L'abonné doit informer le personnel de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. L'abonné est responsable de tous les documents empruntés avec sa carte ainsi que de tous les autres frais. Pour la clientèle mineure, la personne exerçant l'autorité parentale assure cette responsabilité.

En cas de perte, de bris ou de vol de la carte, avertir le personnel de la bibliothèque le plus rapidement possible. Des frais de 2 \$ seront perçus pour le remplacement de celle-ci.

Prêts

La carte d'abonnement est exigée chaque fois que l'abonné veut emprunter un document, écouter de la musique sur place ou utiliser les jeux. Si l'abonné n'a pas sa carte, il doit payer 1 \$ pour utiliser les services de la bibliothèque.

L'abonné peut emprunter dix documents imprimés (livres, revues, best-sellers en location) et cinq documents audiovisuels (CD, DVD, livres parlants) pour une période de 21 jours. Le personnel se réserve le droit de limiter le nombre de prêts de volumes sur un même sujet. La collection adulte est principalement réservée aux abonnés de 12 ans et plus. Toutefois, certains documents sont réservés aux abonnés de 18 ans et plus.

Les livres de référence ne peuvent pas être empruntés, sauf sur entente avec la direction.

Le prêt est renouvelable au comptoir, par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque ou par Internet via le catalogue catalogue.ville.st-augustin.qc.ca, si le document n'est pas réservé par un autre lecteur (sauf pour les documents en location).

Afin de favoriser la disponibilité des documents, un emprunt ne peut pas être renouvelé plus de trois fois consécutives.

^{*} Accès St-Augustin: personne résidant à l'extérieur du territoire de la ville et dont le lieu de travail est situé sur le territoire de la ville.

Retour des documents

Le retour des documents peut se faire à la bibliothèque ou par les chutes à livres et à documents sonores. La chute extérieure de la bibliothèque est accessible en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque. Une chute à livres est également disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans le secteur est, au Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF), 5000, rue Clément-Lockquell.

Réservations

Un maximum de sept documents (livres et documents audiovisuels) peut être réservé par carte. L'abonné doit venir chercher ses documents dans les trois jours suivant l'appel, sinon la réservation sera annulée. Les best-sellers en location ne peuvent pas être réservés.

Les réservations de documents inscrits disponibles au catalogue sont possibles. L'abonné doit absolument attendre que le personnel traite sa réservation et qu'il le contacte par téléphone avant de se déplacer. En fait, il est possible qu'un document inscrit disponible soit temporairement introuvable ou qu'un abonné l'ait déjà en main et désire l'emprunter. À ce moment, l'abonné sur place aura priorité.

Retards

Tout usager qui remet un document en retard encourt une amende. Pour éviter un retard, il est possible de recevoir, 2 jours avant la date d'échéance, un avis de courtoisie par courriel vous rappelant de renouveler vos prêts.

- Documents de la collection générale et audio: 0,20 \$ / jour, par document (maximum 3 \$ par document)
- Documents tarifés (best-sellers en location): 0,50 \$ par jour, par document (maximum 7 \$ par document)

Pour les documents en retard, les procédures suivantes sont appliquées :

- L'usager reçoit un premier appel téléphonique ou un courriel après 7 jours de retard et un deuxième appel ou courriel si le document n'est toujours pas revenu après 21 jours.
- Après 35 jours de retard, une facture est expédiée par la poste. La facture comprend le prix du document, ainsi que des frais d'administration prévues au règlement de tarification de la Ville
- Si le solde des frais impayés au dossier est de plus de 5 \$ ou qu'il date de plus de 2 mois, l'usager est alors exclu des services de la bibliothèque et des poursuites peuvent être intentées contre lui
- Si le document est rapporté après facturation, l'usager paiera l'amende encourue

Documents perdus ou abîmés

Le responsable de la carte correspondant au document perdu ou abîmé (non réparable) devra débourser le montant du document ainsi que des frais d'administration de 8 \$ prévues au règlement de tarification de la Ville.

Location de best-sellers

Ces documents peuvent être loués moyennant un coût de 3,50 \$ par livre. Un document en location ne peut pas être réservé.

Perte ou bris d'un boîtier ou d'un document d'accompagnement

Des frais de 2 \$ seront exigés au responsable de la carte en cas de perte ou bris d'un boîtier (CD, DVD).

Prêt entre bibliothèques

Des frais de 2 \$ seront chargés à l'abonné lorsqu'un prêt entre bibliothèques est non réclamé.

Secteur informatique

Sept postes informatiques sont réservés à des usagers autonomes, âgés de 12 ans et plus. L'utilisation des postes informatiques est gratuite. Toutefois, des coûts sont prévus pour l'impression.

Les abonnés de 12 ans et moins peuvent avoir accès au secteur informatique s'ils sont accompagnés d'un adulte.

Quatre autres postes sont disponibles pour la recherche au catalogue et pour consulter les banques de données.

Reprographies

- Photocopies: 0,15 \$ par page
- Impression noir et blanc : 0,25 \$ par page
- Impression couleur demi-page : 0,50 \$ par page
- Impression couleur pleine page: 1 \$ par page

Accès Internet sans fil (WIFI)

Les gens qui possèdent un ordinateur portable, une tablette ou un téléphone intelligent muni d'une carte réseau externe ont accès au réseau sans fil partout à l'intérieur de la bibliothèque. L'abonné qui utilise ce service s'engage à respecter les conditions d'utilisation du Portail d'accès Internet.

Prêt de livres numériques

Le catalogue de prêts numériques est disponible via le catalogue de la bibliothèque à l'onglet *Autres ressources*.

Politique d'emprunt s'appliquant à toutes les catégories d'abonnés.

- Nombre de prêts : 3 (excluant les réservations)
- Durée du prêt : 21 jours
- Réservation : 3 réservations
- Renouvellement : non disponible

Les livres numériques sont chronosdégradables, ce qui veut dire qu'ils s'effacent automatiquement après la durée du prêt, mais vous pouvez tout de même retourner un livre numérique avant son échéance. Il est important d'avoir en tête qu'un livre numérique se compare à un livre papier, une seule personne à la fois peut faire l'emprunt.

Pour la procédure complète, consultez le guide de démarrage sur pretnumerique.ca

Ressources en ligne disponibles

Les ressources en ligne sont accessibles en tout temps via le catalogue à l'adresse <u>catalogue.ville.st-augustin.qc.ca</u> sous l'onglet *Autres ressources*.

- Des articles de journaux (Eureka)
- Des articles de revues (Repère)
- Revues (Protégez-vous, Atout Micro)
- Encyclopédies (Universalis et ÉduMedia)
- Dictionnaire Le Grand Robert
- Méthode de langues toutapprendre.com
- Contenu éducatif de Radio-Canada et de CBC (curio.ca)

Autres services

- Section jeux vidéo pour adolescents
- Coin casse-têtes : adultes
- Jeux de société
- Vente de documents usagés (livres, CD, DVD, revues, casse-têtes)